FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

PROCES-VERBAL

DIRECTION NATIONALE DU CONTROLE DE GESTION

COMMISSION FEDERALE DE CONTROLE DES CLUBS

Réunion du 10 novembre 2026

ATTENTION : Le document ci-dessous permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Fédérale de Contrôle des Clubs de la D.N.C.G.. Ces décisions sont données pour information et ne remplacent en rien la décision motivée qui est notifiée aux clubs par courrier recommandé.

AS FURIANI AGLIANI (National 1), US CONCARNOISE BEUZECQUOISE (Ligue 3), ISTRES FC (National 1) et ALC LONGVIC (D3 Féminine).

DECISION : Accepte le budget en l'état.

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

AS AVION FUTSAL (D1 Futsal), FC DIEPPE (National 1), HYERES FC (National 1), FOOTBALL BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 (Ligue 3), FC ROUEN 1899 (Ligue 3), NIMES OLYMPIQUE (National 1), PARIS 13 ATLETICO (Ligue 3) et LE PUY EN VELAY FC (Ligue 3).

DECISION : Encadrement de la masse salariale.

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖